



AVIS PUBLIC

Projet de Règlement numéro 591-2022 relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 530-2018

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue mardi le 6 septembre 2022, un membre du conseil a présenté et déposé le projet de Règlement numéro 591-2022 relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 530-2018. Ce projet de règlement a pour but le traitement des élus municipaux.

Que lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 à 19 h 30 qui sera tenue au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, le conseil de la Municipalité adoptera le Règlement numéro 591-2022, incluant notamment mais non limitativement la rémunération du maire et des membres du conseil, l'allocation de dépenses et l'indexation annuelle.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture.

L'adoption de ce projet de règlement est prévue pour la séance du 4 octobre 2022, à 19 h 30, à la Municipalité située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 7 septembre 2022,

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière